

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 19 février 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 3 mars 2020 à 16 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants : Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

56-03-2020

Résolution modifiant l'ordre du jour de la séance d'ajournement

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé des points ajournés lors de la séance du 19 février 2020 avec l'ajout des points suivants :

- 3.1 Résolution acceptant l'offre de service de Desjardins Assurances relativement à la mise en place d'un Régime enregistré d'épargne retraite ou d'un Régime de retraite simplifié
- 3.2 Résolution autorisant une modification à l'affectation au fonds de roulement pour l'acquisition d'immeubles
- 3.3 Résolution confirmant la révocation du mandat confié à Desrosiers Hébert, avocats relatif à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie
- 3.4 Résolution acceptant l'offre de service de l'étude légale Monette Barakett, avocats S.E.N.C. relative à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie
- 3.5 Résolution entérinant l'embauche de monsieur Laval Dubois à titre de directeur intérimaire du service d'urbanisme
- 3.6 Résolution entérinant l'embauche de madame Édith Joseph à titre de trésorière adjointe intérimaire
- 7.1 Résolution approuvant la nomination de monsieur Michel Ouellet au comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 035 concernant l'imposition des redevances aux carrières et sablières et la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet de Règlement numéro 035 concernant l'imposition des redevances aux carrières et sablières et la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Le présent règlement vise à déterminer les normes concernant les redevances des carrières et des sablières ainsi que le fonds local réservé à cet effet.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 035 sera présenté pour adoption.

57-03-2020

Résolution acceptant l'offre de service de Desjardins Assurances relativement à la mise en place d'un Régime enregistré d'épargne retraite ou d'un Régime de retraite simplifié

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit offrir un REER collectif à ses employés ;

CONSIDÉRANT que suite au regroupement municipal, il est souhaitable de regrouper les services d'épargne retraite ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Desjardins Assurances identifié 11198-1;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie à Desjardins Assurances le mandat de REER collectif selon les taux établis dans l'offre de service identifiée au 3^e considérant de la présente résolution.
3. Ce mandat est octroyé suite à une demande de prix.

----- ADOPTÉE -----

58-03-2020

Résolution autorisant une modification à l'affectation au fonds de roulement autorisé durant l'année 2019 pour l'acquisition d'immeubles

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à l'acquisition des propriétés par les résolutions 138-05-2019, 364-12-2019 et 365-12-2019 ;

CONSIDÉRANT que ces investissements ont été financés au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dégage un surplus important pour l'année financière 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE les résolutions 138-05-2019, 364-12-2019 et 365-12-2019 soient modifiées afin de financer ces investissements à même le budget des opérations.

----- ADOPTÉE -----

59-03-2020

Résolution confirmant la révocation du mandat confié à Desrosiers Hébert, avocats relatif à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, lors de la séance du 28 novembre 2018, adoptait la résolution 169-11-2018 octroyant un mandat de conseil en ressources humaines à la firme d'avocats Desrosiers Hébert ;

CONSIDÉRANT que Me Guillaume Ducharme a quitté l'étude légale Desrosiers Hébert, avocats mandatée pour représenter la ville à la table de négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du dossier de négociation et le désir de poursuivre le travail avec Me Guillaume Ducharme ;

CONSIDÉRANT que Me Guillaume Ducharme fait maintenant partie de l'étude légale Monette Barakett avocats ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal confirme la révocation du mandat confié à Desrosiers Hébert, avocats relatif à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie dans le but de poursuivre les négociations avec Me Guillaume Ducharme par l'intermédiaire de son nouvel employeur, soit l'étude légale Monette Barakett, avocats.

----- ADOPTÉE -----

60-03-2020

Résolution acceptant l'offre de service de l'étude légale Monette Barakett, avocats S.E.N.C. relative à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT la résolution 59-03-2020 adoptée lors de la séance d'ajournement du 3 mars 2020 confirmant la révocation du mandat confié à Desrosiers Hébert, avocats relatif à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie étant donné le départ du cabinet Desrosiers Hébert avocats de Me Guillaume Ducharme vers la firme Monette Barakett, avocats ;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme Monette Barakett Avocats S.E.N.C. en date du 21 février 2020 relativement à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie, aux mêmes conditions que l'offre de service de Desrosiers Hébert;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 10 000 \$ est alloué pour ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service présentée par l'étude légale Monette Barakett, avocats S.E.N.C. relative à la négociation de la convention collective de travail des employés de la Ville de L'Épiphanie.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.

----- ADOPTÉE -----

61-03-2020

Résolution autorisant l'embauche de monsieur Laval Dubois à titre de directeur intérimaire du service d'urbanisme

CONSIDÉRANT que madame Stéphanie Laurier, directrice du service de l'urbanisme sera en congé de maternité à compter du mois de juin prochain et pour une période d'une année ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager un remplaçant pour combler le poste afin que l'avancement et l'harmonisation des plans d'urbanisme et de la réglementation qui y est attachée puissent se poursuivre ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Laval Dubois à titre de directeur intérimaire du service de l'urbanisme et ce, à compter du 2 mars 2020 aux conditions comprises dans son contrat de travail.

----- A D O P T É E -----

62-03-2020

Résolution autorisant l'embauche de madame Édith Joseph à titre de trésorière adjointe intérimaire

CONSIDÉRANT que madame Nancy Ayotte, trésorière adjointe est actuellement en congé de maladie pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler temporairement le poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Édith Joseph à titre de trésorière adjointe intérimaire à compter du 3 mars 2020 au taux horaire de 22 \$ en plus de 8 % supplémentaire à titre d'avantages sociaux pour une période indéterminée.

----- A D O P T É E -----

63-03-2020

Résolution approuvant la nomination de monsieur Michel Ouellet au comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire

CONSIDÉRANT que le conseiller Michel Ouellet est impliqué depuis le début dans le projet de réalisation d'un futur parc industriel sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer monsieur Ouellet sur le comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire afin qu'il partage son expertise ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve la nomination du conseiller Michel Ouellet pour siéger sur le comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire afin qu'il

partage son expertise dans ce dossier et supporte ce volet de la planification du développement.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

64-03-2020

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 12.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière